

„ qui les auroit payées. — Quant à Savi-  
 „ nes, évêque de Viviers, on lui avoit connu  
 „ des principes, de l'aménité, & de la pru-  
 „ dence; mais depuis long-tems on parloit  
 „ aussi de ses momens d'aberration, d'une  
 „ espece d'aliénation d'esprit. Sa renommée  
 „ n'a pas encore décidé, si son ferment est  
 „ folie ou lâcheté; ses écrits le défendent par  
 „ des sophismes; sa conduite l'excuse par des  
 „ extravagances. „

Les jansénistes trouverent naturellement dans la nouvelle constitution de quoi satisfaire une haine invétérée contre l'Eglise, & particulièrement contre les évêques qui depuis si long-tems veilloient sur les moyens de réprimer une secte funeste. Cette constitution étoit d'ailleurs l'ouvrage de leurs coriphées, Camus avec le Bénédictin de Foris lui avoit donné l'existence : il étoit dans l'ordre qu'elle fût bien reçue parmi les miraculés de François Paris.

„ Quelques hommes de mœurs austères, au  
 „ moins en apparence, témoignèrent aussi  
 „ beaucoup de zèle pour le ferment. Ceux-là  
 „ pour la plupart, tenoient à une secte que  
 „ l'Eglise avoit proscrite, & qui, malgré l'E-  
 „ glise, s'obstinoit à se cacher au milieu de  
 „ ses enfans, comme pour la déchirer plus sû-  
 „ rement dans son propre sein. La liaison des  
 „ Jansénistes avec Camus, & sur-tout la con-  
 „ nexion de leurs principes avec la nouvelle  
 „ constitution, lui donnerent dans cette secte  
 „ beaucoup de partisans, & firent bien des  
 „ jureurs. „

Cependant la premiere regle est d'être juste, & la vérité nous oblige de dire que quelques vieux